

**Rapport d'activité**  
**Année 2002**





## Le mot du Président

Dès janvier, le lancement de la campagne *SOS Planète Eau* à la Bibliothèque de France avec la *Fleur de Lampaul*, à quai au pied des grands escaliers, a permis de roder pendant deux mois les animations pédagogiques sur le jeune public parisien. La croisière d'été, de la Manche à l'Atlantique, a confirmé le succès de cette opération, avant un hivernage à Bordeaux nouveau port d'attache et ville partenaire du programme.

Le périple annuel du bus de *Ma Ville ça me regarde* a également prouvé qu'une campagne sur l'environnement urbain était très bien perçue, tant par les élus locaux, que les enseignants et leurs élèves.

La première pierre de l'École Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme a été posée en octobre en présence des nombreux partenaires de ce projet ambitieux mené avec la Fondation de France dans le parc de Branféré en Bretagne.

Malgré toutes ces actions importantes, la Fondation a vécu une année 2002 difficile en raison de la diminution de ses ressources attendues pour 2003. Dans cette prévision le Conseil d'administration de la fin d'année a donné son accord pour la réorientation de certains programmes en 2003 (Clubs FNH, Acteurs-relais, *Ma Ville ça me regarde*) afin de concentrer les énergies sur les programmes prioritaires (*SOS Planète Eau* avec *La Fleur de Lampaul*, Ecole Nicolas Hulot) et sur la recherche de ressources nécessaires pour redonner tout son élan à la Fondation.

Nicolas Hulot





# Sommaire

	<b>Page</b>
I La Fondation en 2002	6
II Décret constitutif et Statuts	17
III Composition du Conseil d'administration	27
IV Rapport financier	29
V Rapport du Commissaire aux comptes	53



# La Fondation en 2002

	Page
<b>1. Introduction</b>	<b>7</b>
<b>2. Eau</b>	<b>7</b>
2.1. SOS Planète Eau	
2.2. <i>La Fleur de Lampaul</i>	
<b>3. Biodiversité</b>	<b>9</b>
3.1. Ecole Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme	
3.2. Arche de Noé	
<b>4. Eco-citoyenneté</b>	<b>10</b>
4.1. Ma Ville ça me regarde	
4.2. Clubs FNH	
4.3. Vers un nouveau réseau d'acteurs de terrain	
<b>5. Actions Internationales</b>	<b>11</b>
5.1. Contributions à la francophonie	
5.1.1. Réseau des membres francophones de l'UICN	
5.1.2. Participation au CFEE	
5.1.3. Participation aux Manifestations Internationales	
5.2. Consultation pour la Banque mondiale	
5.3. Aires du patrimoine communautaire	
<b>6. Prises de parole</b>	<b>13</b>
6.1. Comité de Veille Écologique	
6.2. Editions et Labellisations de produits multimédia	
6.3. Site Internet : un portail sur l'environnement	
6.4. Participation à des manifestations en France	
6.5. Retombées médiatiques	
<b>7. Un nouvel élan pour 2003</b>	<b>16</b>



## 1. Introduction

La Fondation a poursuivi ses actions autour des trois axes définis en 2001 : Eau, Biodiversité et Éco-citoyenneté dans un souci de développement durable. Elle mène ses activités grâce au soutien de ses partenaires-fondateurs : EDF, L'Oréal, Monoprix (jusqu'au 30 juin 2002) et TF1. Par ailleurs, le nouveau statut de partenaire-programme a permis d'avoir le soutien d'acteurs du secteur privé qui apportent leur aide à un programme particulier. Deux subventions publiques ont abondé au budget : d'une part, celle du ministère de l'Écologie et du Développement durable et, d'autre part, celle de la ville de Bordeaux

Au 31 décembre 2002, les employés de la Fondation étaient au nombre de 20 dont trois emplois jeunes, un contrat d'apprentissage, 15 salariés à plein temps (dont trois marins qui, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003 sont devenus salariés de l'Eurl *Fleur de Lampaul*), un salarié à temps partiel. Plusieurs stagiaires et bénévoles sont venus renforcer ponctuellement le travail de l'équipe.

Mais si pour la Fondation, 2002 a été l'année des activités les plus intenses de son histoire elle a aussi été marquée par la diminution de ses ressources, sans prévision d'amélioration rapide pour le début 2003. Par ailleurs, trois changements de direction ont entraîné le ralentissement de certaines activités. Autant de bouleversements qui ont eu pour conséquence la difficile décision de nous séparer de deux salariés au début de 2003.

## 2. Eau

### 2.1. SOS Planète Eau

Grâce à l'acquisition par la Fondation, en octobre 2001, du voilier *Fleur de Lampaul*, le programme SOS Planète Eau 2002 s'est doté d'un ambassadeur prestigieux pour aller à la rencontre des publics sur les fleuves et les côtes.

#### Accueil des publics

Après le lancement officiel du programme à Paris le 15 janvier, au cours d'une conférence de presse organisée à la Bibliothèque de France, la *Fleur* a parcouru les côtes de la Manche et de l'Atlantique jusqu'en septembre. 15 villes-escales ont accueilli le bateau et permis le déroulement d'opérations de sensibilisation pour les scolaires, le grand public, les professionnels de la mer.

La *Fleur* a rejoint son nouveau port d'attache, la ville de Bordeaux, en octobre pour y rester jusqu'à début février. Le partenariat établi avec la Mairie de Bordeaux a permis de poursuivre les activités pédagogiques de la *Fleur* pendant la saison d'hiver, autant à quai qu'en navigation dans l'estuaire de la Gironde.

En plus des écoséances à quai, 3 Missions-Découverte d'une semaine ont été organisées



en mer d'Iroise. Pour chacune, les jeunes participants ont été sélectionnés grâce à des concours organisés avec nos partenaires :

- Concours SOS Planète Eau organisé avec Science & Vie Découvertes et l'eau minérale naturelle de Thonon. Du 9 au 14 juin ce sont 25 jeunes "Reporters pour la Nature" âgés de 8 à 12 ans qui sont partis découvrir les richesses naturelles de la mer d'Iroise et de l'île d'Ouessant. Les jeunes ont été sélectionnés sur un travail réalisé en classe sur la problématique de leur environnement aquatique local.
- Concours SOS Planète Eau organisé avec L'Oréal à l'attention des personnels parisiens du partenaire. Le concours, basé sur la thématique eau, incitait les participants à naviguer sur les sites de la Fondation pour mieux comprendre la problématique des milieux aquatiques. Désignés par tirage au sort, les huit gagnants adultes ont parrainé un jeune âgé de 13 à 16 ans parmi leurs proches pour partir une semaine en Mission-Découverte (11 au 18 août 2002) en mer d'Iroise à bord du voilier de la Fondation.
- Concours *Fleur de Lampaul* organisé avec TF1 pour les jeunes internautes de 13 à 16 ans. Il visait à sensibiliser les adolescents à la protection des milieux aquatiques. Relayé à l'antenne par un spot d'annonce diffusé du 15 au 31 mai 2002, ce jeu, sous forme de questionnaire à choix multiple, a permis à des centaines d'internautes de découvrir les sites de la Fondation et de tester leurs connaissances sur l'eau. Désignés après tirage au sort, 8 jeunes sont partis en Mission-Découverte à bord de la *Fleur de Lampaul*, à la rencontre de la faune sauvage en mer d'Iroise du 3 au 10 août 2002.

#### Bilan de fréquentation sur la *Fleur de Lampaul*

Nombre de jours d'exploitation : 92

Jeunes scolaires et centres de loisirs : 3 241

Visiteurs grand public : 16 030

#### Acteurs-relais

Tous les groupes menant une action sur l'eau et intéressés par le message véhiculé par la campagne SOS Planète Eau sont incités à s'inscrire auprès de la Fondation comme Acteurs-relais.

Afin de diminuer les coûts de la campagne, et contrairement aux années précédentes, les documents diffusés gratuitement aux Acteurs-relais ont été limités à 100 documents pédagogiques par inscription.

500 groupes se sont inscrits en 2002 et ont relayé le message à l'occasion, d'environ, 2000 actions de terrain.

#### Supports d'information et de communication

- Film vidéo de 8' « L'eau de la source à la mer » diffusé sur le bateau à tous les visiteurs.
- Livret pédagogique SOS Planète Eau, offert à l'issue des écoséances et des visites à bord de la *Fleur*.
- 2 spots télé institutionnels SOS Planète Eau produits par TF1 et diffusés en avril et mai sur TF1 et LCI.



## 2.2. Fleur de Lampaul

Après l'acquisition du bateau par la Fondation, et jusqu'à fin septembre 2002, c'est la société Archipel qui en était l'armateur. Suite à l'arrêt des activités d'Archipel, la Fondation a, dans un premier temps repris cette tâche jusqu'à la fin de l'année 2002.

Un Conseil d'administration extraordinaire, réuni le 16 octobre, a autorisé la Fondation à créer une EURL pour assurer l'armement de la *Fleur*. Cette décision a été mise en application avec la création de l'EURL *Fleur de Lampaul* au 1er janvier 2003. En parallèle à cette gestion du bateau et de son équipage par l'EURL *Fleur de Lampaul*, la Fondation poursuit ses recherches en vue de trouver un nouvel armateur.

## 3. Biodiversité

### 3.1. École Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme

Cette école, créée en partenariat avec la Fondation de France, est dédiée à l'éveil et au respect de la nature. Véritable pôle d'éducation à l'environnement d'envergure nationale, elle ouvrira ses portes en 2004 au Parc de Branféré dans le Morbihan.

En 2002, le projet a nécessité de mener de front 5 chantiers :

- Le chantier du bâtiment proprement dit : recherche de partenaires HQE et suivi des démarches précédant la construction ;
- Le chantier pédagogique : définir le concept, la méthode, les thèmes abordés, les prestations proposées selon les cibles (scolaires, péri-scolaires, grand public) ;
- Le chantier démarche commerciale : définir le plan d'action de communication (site Web, dépliants) et de pré-commercialisation ;
- Le chantier des investissements en termes d'équipement : identifier les besoins (aménagement, mobilier, matériel, etc.) et rechercher les financements correspondants ;
- Le chantier de gestion de l'Association École Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme : fonctionnement, personnel, budget prévisionnel, CA, etc.

Ces différentes tâches ont été menées à bien ce qui a permis d'organiser sur le site, le 18 octobre 2002, la pose de la première pierre de l'École au cours d'une manifestation qui a réuni l'ensemble des acteurs mobilisés pour ce projet commun.

### 3.2. Arche de Noé

La Fondation a décidé de rechercher des ressources pour mettre en œuvre avec l'Association Noé un programme de terrain sur la préservation de la biodiversité.

Le projet *Arche de Noé* a pour objectif de contribuer à long terme au maintien de populations viables d'espèces menacées de plantes et d'animaux. Cette démarche s'inscrit



dans la dynamique actuelle de conservation de la nature et de développement durable. Elle répond à une nécessité biologique, économique, éthique et sociale, et à une demande croissante du public. Le projet *Arche de Noé* se concentre sur l'espace francophone et associe une dimension pédagogique à des programmes concrets de sauvegarde des espèces menacées sur le terrain, et coordonne des actions de mobilisation du public et des institutions.

## 4. Eco-citoyenneté

### 4.1. Ma Ville ça me regarde

La Fondation clôture la troisième édition de sa campagne nationale de sensibilisation à l'environnement urbain « Ma Ville ça me regarde ».

Durant un mois, dix villes (Lille, Rennes, Nantes, Toulouse, Perpignan, Marseille, Grenoble, Lyon, Courbevoie et Paris) ont reçu la visite du bus, ambassadeur de la campagne, et de l'équipe d'animation de la Fondation.

68 classes, soit 2 000 enfants, ont été accueillies lors des journées scolaires ; 1 000 personnes ont visité le bus lors des journées grand public.

Nouveauté de l'édition 2002 : la création des Prix « Ma Ville ça me regarde » récompensant les projets en faveur de l'amélioration du cadre de vie urbain. Quatre projets étaient portés par des écoles primaires, dix par des associations. Les Prix étaient remis dans les magasins de notre partenaire Monoprix, en présence d'un représentant de la municipalité, parfois des Clubs FNH locaux et d'autres partenaires de la Fondation.

Les campagnes locales en partenariat avec les collectivités territoriales se sont développées : Communautés de communes du Pays d'Aubigné (35) et du Gard (30) avec l'association Ceven ; villes d'Antony (92), d'Issy-les-Moulineaux (92), de Versailles (78) et de Yerres (91).

#### Ma Ville ça me regarde en Belgique

Du 9 au 11 janvier, le bus pédagogique de la Fondation s'est rendu en Belgique, à la demande de la Commission européenne et en collaboration avec l'Association Nicolas Hulot Belgique. Les animations pédagogiques ont, pour cette occasion, été traduites en anglais, allemand et flamand.

Le bus a ouvert ses portes aux scolaires du pays (11 classes accueillies) et au grand public, notamment lors d'une journée à Bruxelles en face des bâtiments de la Commission européenne.

Enfin, la Fondation a amorcé la réflexion sur les nouvelles orientations que le programme « Ma Ville ça me regarde » serait amené à suivre en 2003.



## **4.2. Clubs FNH**

Connaître, faire connaître, améliorer son environnement : c'est le but poursuivi par chaque Club FNH. Depuis leur création en 1993, ces groupes s'investissent pour leur environnement local.

En Belgique, 34 Clubs FNH dépendent de l'Association Nicolas Hulot Belgique.

Au Maroc, plus de 300 Clubs (uniquement en milieu scolaire) sont gérés par la Fondation Marocaine pour la Nature et l'Homme.

En France métropolitaine, Dom-Tom et dans les autres pays (Madagascar, Sénégal, Liban, etc.), ce sont 110 Clubs FNH qui s'attachent à mener une action environnementale pendant un an ou plus.

Pour les aider, la Fondation leur a apporté soutien pédagogique, scientifique, médiatique et financier à travers le concours "Coups de Pouce". En 2002, 47 Clubs FNH ont reçu chacun une aide plafonnée à 300 Euros.

Les échanges entre Clubs passent par le site Internet de la Fondation : le Cyber Journal et la liste de diffusion qui leur sont spécialement destinés.

Les projets d'action des Clubs FNH sont multiples : nettoyage d'un sous-bois, création d'un sentier arboré, actions de sensibilisation du public (exposition, spectacle, journal, etc.), d'étude d'un milieu naturel, etc. Ils sont menés par des acteurs provenant du milieu scolaire, extra-scolaire ou associatif.

Du 20 au 27 mai 2002, deux jeunes représentant des Clubs FNH sont partis à Victoria, au Canada (Colombie-Britannique) pour participer à la quatrième Conférence internationale des enfants sur l'environnement, grâce au soutien de la société Tetra Pak.

## **4.3. Vers un nouveau réseau d'acteurs de terrain**

L'été 2002 a permis l'ébauche d'une réflexion visant à l'unification du réseau des Clubs FNH avec celui des Acteurs-relais de la campagne SOS Planète Eau. Ce nouveau réseau profitera de l'expérience de ces deux derniers pour proposer une dynamique plus moderne et adéquate aux besoins actuels des acteurs de terrain.

## **5. Actions Internationales**

### **5.1. Contribution à la francophonie**

#### **5.1.1. Réseau des membres francophones de l'UICN**

La Fondation continue d'assurer seule l'animation du *Réseau des membres francophones*



de l'UICN. La diffusion d'informations générales, à travers la liste de diffusion, est en moyenne d'un message par semaine, auquel s'ajoutent 2 ou 3 réponses à des demandes de renseignement individuelles. Mise à jour d'un répertoire et d'une banque de données sur Internet. Fin 2002, le réseau comptait 261 membres appartenant à 231 organismes, publics ou privés, dans 38 pays.

### **5.1.2. La Fondation, acteur du CFEE**

Dans le prolongement de Planet'ERE 2, 2<sup>e</sup> forum francophone de l'éducation à l'environnement (18 au 23 novembre 2001) à l'initiative du Collectif Français pour l'Éducation à l'Environnement (CFEE), les acteurs francophones de l'éducation à l'environnement ont travaillé ensemble en 2002 à la construction de coopérations pour un développement durable et solidaire autour de 4 axes :

- la mobilisation des acteurs ;
- une réflexion sur les valeurs communes du réseau en matière d'éducation à l'environnement ;
- l'élaboration de partenariats entre les acteurs ;
- la définition de stratégies pour faire valoir les enjeux de l'éducation à l'environnement à l'échelle nationale et internationale.

### **5.1.1. Conférences internationales**

Interventions à la conférence *Francophonie et développement durable*, du 11 au 13 mars à Dakar, sur les activités générales de la Fondation et sur l'intérêt des Aires du Patrimoine communautaire en tant que supports pédagogiques de l'éducation à l'environnement et vecteurs du développement durable.

Participation, en tant qu'observateur de l'UICN, au *Sommet des chefs d'État pour le financement du NEPAD*, du 15 au 17 avril à Dakar, afin d'identifier les secteurs prioritaires en matière d'environnement et de développement durable.

Contribution aux démarches pour le financement et l'organisation de la conférence panafricaine de l'UICN *L'environnement au service du développement durable en Afrique*, du 23 au 25 avril à Dakar. Présentation et recommandation des Aires du Patrimoine communautaire en tant qu'outil de gestion des ressources naturelles dans le cadre du développement durable.

Participation de Nicolas Hulot à la seconde édition de la *Semaine Verte*, organisée par la Commission Européenne du 15 au 19 avril à Bruxelles, au cours de laquelle il a été nommé ambassadeur européen pour l'environnement.

Participation au *Sommet mondial du développement durable*, du 26 août au 4 septembre à Johannesburg pour le suivi des recommandations définies lors du Congrès français de l'UICN. La Fondation était aussi représentée par son président, dans le cadre de la délégation officielle du Président de la République Française au Sommet.



## 5.2. Banque mondiale

Deux missions de consultance pour la Banque mondiale ont été réalisées, en août et décembre au Sénégal, dans le cadre du programme *Gestion de la biodiversité marine et côtière*. La première a porté sur la proposition de projets identifiés par la Fondation en matière de traitement des déchets, de lutte contre l'érosion côtière et de cultures contre-saison à travers un réseau de distribution de semences. La seconde a essentiellement concerné l'organisation structurelle des acteurs locaux, notamment dans l'implication des Agences régionales de développement.

## 5.3. Aires du patrimoine communautaire

Les Aires du Patrimoine communautaire (APC) proposées par la Fondation dès 1998 constituent un nouveau type d'aires protégées. L'objectif est de concilier la conservation des ressources naturelles et culturelles avec un développement économique viable pour la communauté concernée qui en assure directement la gestion à travers un comité local. Plusieurs APC ont ainsi été créées au Sénégal et d'autres communautés d'Afrique de l'Ouest ont montré leur intérêt pour ce concept.

Un partenariat a été créé entre le programme ACCESS d'EDF et la Fondation pour la création d'Aires du Patrimoine communautaire en collaboration avec les communautés locales bénéficiant d'une électrification photovoltaïque dans les régions enclavées d'Afrique de l'Ouest. Deux missions exploratoires conjointes ont été réalisées au Sénégal, en septembre, et au Mali en octobre.

## 6. Prises de parole

### 6.1. Comité de Veille Écologique

Le président de la Fondation et les membres du Comité se sont exprimés régulièrement dans différents médias et à l'occasion de conférences. Par ailleurs, le Comité s'est réuni trois fois afin de réfléchir sur différentes problématiques et prises de position.

Le livre paru au Seuil en février 2002 : *Combien de catastrophes avant d'agir ? (Manifeste pour l'environnement)* avec 20 000 exemplaires vendus, a atteint une diffusion très satisfaisante. Il sera publié en poche courant 2003.

### 6.2. Éditions et Labellisations de produits multimédia

#### Réalisations

Un nouveau cédérom dans la collection **Repères pour l'Environnement en Charente-Maritime**



Ce CD-Rom, destiné aux 8-14 ans, complété d'un guide de découverte, accompagne les enfants et leurs éducateurs dans une approche à la fois ludique et pédagogique de la Charente-Maritime. Cet outil multimédia est articulé autour d'enquêtes et de dossiers d'information. A cela s'ajoute un lexique, des cartes, des animations, des vidéos, des constructions en 3D et même les chants des oiseaux. Le guide propose de découvrir le département concerné à l'aide de circuits et d'étapes d'observation. L'ensemble permet de mener des enquêtes, résoudre des énigmes et apprendre à protéger notre planète en famille comme en classe.

Réalisé par la Fondation Nicolas Hulot en partenariat avec le Conseil Général, les fonds européens FEOGA, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le ministère de l'Éducation nationale.

**L'Odyssée du Temps**, série de BD qui raconte les aventures de trois personnages : Tom, 12 ans, Stel, 10 ans, et Solana, 12 ans. L'histoire : 2070, alors que les hommes occupent toute la surface de la terre, la nature n'a plus vraiment sa place sur notre planète...

3 tomes labellisés par la Fondation parus en 2002

Éditions Paquet. Conception Le Sixième Continent.

**L'Œil du Cyclone**, CD-Rom ludo-éducatif pour les 9-15 ans. Jeu d'aventure pour sauver le Peuple du Vent, et six voyages de découverte sur notre planète.

Grâce à son approche transdisciplinaire, L'Œil du Cyclone permet de comprendre les mécanismes du climat, les phénomènes météorologiques et de découvrir les différents milieux climatiques de la Terre.

Réalisé en partenariat avec l'Unesco, Géo, l'Institut Français pour la Recherche et la Technologie Polaire, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme et la collaboration de Météo France.

Éditions Strass Production

**Ushuaïa Nature : Les Trésors de l'Océan**, DVD-Rom proposant des visionnages interactifs des images Ushuaïa Nature enrichies des fiches documentaires illustrées (réalisées par la Fondation Nicolas Hulot) : l'eau sur la Terre, les propriétés de l'eau, l'océan et la vie, l'océan la lune et le soleil, l'océan sous pression, l'avenir de l'océan, l'encyclopédie des animaux marins.

Studio 107 / TF1 Multimédia

**J'écoute les Sons de la Nature - Tome 2**, CD audio présentant des enregistrements de 4 séquences éléments naturels, 31 oiseaux, 14 mammifères, batraciens et insectes ainsi que des séquences "jeu" de reconnaissance auditive. Livret : 20 pages questions jeu (réalisé en partenariat avec la Fondation).

Éditions Nashvert Production

**Balades Nature**, collection de guides de terrain pour découvrir la faune et la flore près de chez vous. Des balades à faire en famille ou entre amis (labellisés par la Fondation).

Éditions Dakota



### En cours

**Planète Eau Douce**, livre documentaire pour les 9/12 ans.  
Gallimard Jeunesse (sortie mars 2003)

**Ma Ville Ma Nature**, livre de l'éco-citoyen responsable pour les 7/10 ans.  
Éditions Delagrave (sortie mars 2003)

**Guide de l'environnement pour les 8/12 ans**  
Éditions du Cherche Midi (sortie automne 2003)

**Fiches de découverte des sites naturels remarquables**  
Éditions Atlas (sortie non programmée)

### **6.3. Site Internet : un site Portail sur l'Environnement**

Les nouveaux sites de la Fondation ont été mis en ligne tout au long de l'année : un site par programme pour offrir aux Internauteurs l'actualité de l'environnement, des articles de fond, des outils pédagogiques mais aussi une liste de diffusion, un forum, sans oublier les jeux et les goodies. L'ensemble est regroupé dans le site portail [planete-nature.org](http://planete-nature.org). Soit 8 sites sur les neufs prévus (reste le site [education-nature.org](http://education-nature.org) à finaliser).

8 sites, **983 661 visites** et 2 665 168 pages lues dans l'année, soit une moyenne de 2695 visites par jour.

[http:// www.acteur-nature.org](http://www.acteur-nature.org) (ouverture en janvier)  
[http:// www.fleurdelampaul.org](http://www.fleurdelampaul.org) (ouverture en janvier)  
<http://www.sos-planete-eau.org> (ouverture en janvier)  
[http:// www.fondation-nicolas-hulot.org](http://www.fondation-nicolas-hulot.org) (ouverture en février)  
[http:// www.planete-nature.org](http://www.planete-nature.org) (ouverture en février)  
[http:// www.ville-nature.org](http://www.ville-nature.org) (ouverture en mars)  
[http:// www.ecole.natue.org](http://www.ecole.natue.org) (ouverture en avril)  
[http:// www.emploi-nature.org](http://www.emploi-nature.org) (ouverture en juillet)

### **6.4. Participations à des manifestations en France**

#### **Biennale de l'environnement du 3 au 6 octobre, Bobigny**

Invitée par la Délégation EDF Ile-de-France, la Fondation a proposé aux visiteurs scolaires de Bobigny une animation multimédia présentant sa collection de CD-ROM régionaux et, en particulier : « Repères pour l'environnement en Ile-de-France ».



### **Salon de l'Éducation du 20 au 24 novembre, Paris Expo, Porte de Versailles**

Présente pour la première fois sur ce salon pour présenter ses nouvelles productions pédagogiques, EDF a souhaité valoriser son partenariat avec la Fondation en lui dédiant 50 m<sup>2</sup> de son stand. La Fondation a ainsi pu présenter aux visiteurs (composés essentiellement d'enseignants, d'étudiants et de scolaires) ses programmes SOS Planète Eau, l'École Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme de même que son nouveau site [www.emploi-nature.org](http://www.emploi-nature.org).

EDF présentait également pour sa part son nouveau site Internet dédié aux jeunes et aux enseignants, site auquel la Fondation a apporté sa contribution en matière de fiches pédagogiques sur les énergies renouvelables.

### **Salon Nautique du 6 au 16 décembre, Paris Expo, Porte de Versailles**

Invitée par la Fédération des Industries Nautiques, organisatrice du salon, la Fondation a présenté ses actions menées dans le cadre du programme SOS Planète Eau. Tous les matins des animations pédagogiques sur le thème de l'eau, destinées aux enfants, étaient proposées par les éducateurs-nature de la Fondation dans l'espace forum du salon.

## **6.5. Retombées médiatiques**

La Fondation a vu ses actions relayées dans tous les types de médias avec pour résultats, arrêtés au 1er août 2002 : 1483 retombées médiatiques.

- 846 sur la Fondation en général
- 448 sur SOS Planète Eau
- 156 sur Ma Ville ça me regarde
- 33 sur l'École Nicolas Hulot

## **7. Un nouvel élan pour 2003**

Les difficultés rencontrées au cours de l'année 2002, tant en termes d'organisation du travail, qu'en termes de ressources ont incité l'équipe de la Fondation à se redynamiser pour sa survie.

Les priorités définies au cours du Conseil d'administration du 16 décembre 2002 ont permis à la Fondation de concentrer tous ses efforts sur ces objectifs.

Le chantier principal pour 2003 sera de chercher à diversifier les ressources de la Fondation afin d'assurer sa pérennité à plus long terme. Le programme SOS Planète Eau sera recentré sur l'activité du bateau *Fleur de Lampaul* afin d'augmenter de façon significative le public touché par cette action en faveur de la préservation des milieux aquatiques. La réflexion de fond sur le remaniement des réseaux des acteurs de terrains, amorcée en 2002, permettra en 2003 de mettre en place un nouveau programme de soutien à tous ceux qui s'investissent pour leur environnement local.



## **II**

# **Décret constitutif et statuts**



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DECRET du 01 AOUT 1995

NOR

IWT A 916 05 196 A

SOUS-DIRECTION  
DES AFFAIRES POLITIQUES  
13 AOUT 1995  
SECRETARIAT

Ampliation certifiée conforme  
Pour le Secrétaire Général du Gouvernement



**LE PREMIER MINISTRE**

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 modifiée sur le développement du mécénat et notamment son article 18 ;

Vu, en date du 15 juin 1995, l'avis du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle ;

Vu, en date du 13 septembre 1995, l'avis du ministre de l'environnement ;

Vu la demande présentée le 27 février 1995 par MM. Nicolas HULOT, André DE MARLO, directeur de la communication, représentant la société Rhône-Poulenc SA, Jean-Pierre BOURDIER, directeur de la communication représentant Electricité de France, Jacques CHIRAC, maire de Paris, représentant la Mairie de Paris en vue de la création d'une fondation dite "Fondation Nicolas HULOT pour la nature et l'homme" dont le siège est à Paris (8e) 52, boulevard Malesherbes ;

Vu l'attestation du 10 octobre 1994 établie par le président de la fondation reconnue d'utilité publique dite "Fondation de France" qui a son siège à Paris (8e) 40, avenue Hoche ;

Vu, en date du 2 février 1995, la lettre d'engagement de dotation faite par M. André DE MARLO, directeur de la communication, agissant au nom et pour le compte de Rhône-Poulenc Société anonyme ;

Vu, en date du 14 mars 1995, la lettre d'engagement de dotation faite par M. Jean-Pierre BOURDIER, directeur de la communication, agissant au nom et pour le compte d'Electricité de France ;

Vu, en date du 10 avril 1995, la lettre d'engagement de dotation faite par M. Jacques CHIRAC, maire de Paris ;

Vu, en date du 26 juin 1995, la lettre d'engagement de dotation faite par M. Jean-Pierre VALERIOLA, vice-président, agissant au nom et pour le compte de la société l'Oréal ;

Vu les statuts proposés pour la "Fondation Nicolas HULOT pour la nature et l'homme" ;

Vu les projets de budget de la fondation ;

ADRESSE POSTALE : PLACE BEAVALU 75800 PARIS - STANDARD ☎ 49.27.49.27 - 40.07.00.60

J.O. N° 182 du - 6 AOUT 1995



Vu les autres pièces du dossier ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu ;

## DECRETE :

Article 1er - La fondation dite "Fondation Nicolas HULOT pour la nature et l'homme" dont le siège est à Paris (8e) 52, boulevard Malesherbes, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Sont approuvés les statuts de la fondation tels qu'ils sont annexés au présent décret.

Article 2 - Le président du conseil d'administration de la fondation reconnue d'utilité publique, en vertu de l'article 1er du présent décret, est autorisé, au nom de la fondation, à accepter le versement de la fondation reconnue d'utilité publique dite "Fondation de France" qui constitue la dotation de l'établissement.

Article 3 - Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à PARIS, le 01 AOUT 1996

Alain JUPPE

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'intérieur,

Jean-Louis DEBRÉ



Annexé au Décret du

01 AOUT 1996

# STATUTS

## I - Création et nom de la fondation

### Article 1

L'établissement dit "Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme" a son siège à Paris.

Il prend la succession de la "Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme" créée sous l'égide de la Fondation de France.

## II - But de la fondation

### Article 2

La fondation a pour but de développer l'éducation à l'environnement.  
Il s'agit d'un engagement éducatif, scientifique et culturel au service du patrimoine naturel de l'humanité.

### Article 3

Les moyens d'action de la fondation sont :

- La collecte de fonds ;
- L'expertise, l'évaluation et la sélection d'actions, projets et études ;
- Le soutien sous toute forme utile — financier, communication — aux actions, projets et études sélectionnés ;
- Le travail et la collaboration avec les organismes nationaux et internationaux gouvernementaux ou non gouvernementaux ;
- La communication sous toute forme utile à la poursuite de la vocation de la fondation ;
- Plus généralement, tous moyens appropriés à la poursuite des objectifs visés.



### III - Administration et fonctionnement

#### Article 4

Le conseil d'administration est composé de treize membres :

— Trois membres de droit :

- le ministre de l'Intérieur ou son représentant ;
- le ministre chargé de l'Environnement ou son représentant ;
- le ministre chargé de l'Education nationale ou son représentant ;

— Cinq représentants des fondateurs.

Par exception et pour la première période de quatre ans, ces cinq représentants sont désignés ci-après :

- Le Président Fondateur : Nicolas Hulot
- Rhône-Poulenc SA prise en la personne de son représentant ;
- Electricité de France prise en la personne de son représentant ;
- La Mairie de Paris prise en la personne de son représentant ;
- L'Oréal prise en la personne de son représentant ;

Ils seront renouvelés par le collège des fondateurs dans les conditions prévues à l'article 5 des présents statuts.

— Cinq membres, personnes physiques, cooptés par les sus-désignés, en raison de leurs compétences personnelles dans le domaine d'activité de la fondation.

A l'exception des membres de droit, les membres du conseil sont nommés pour quatre ans. Ils sont renouvelables à l'issue de leur mandat.

Le règlement intérieur fixe les conditions dans lesquelles il est procédé au renouvellement des membres du conseil.

En cas d'empêchement, de décès ou de démission d'un membre du conseil d'administration, il sera pourvu à son remplacement dans les deux mois. La durée des fonctions de ce nouveau membre prend fin à la date où aurait normalement expiré le mandat de celui qu'il remplace.

Les agents rétribués par la fondation peuvent être appelés par le président à assister, avec voix consultative, aux séances du conseil d'administration.

#### Article 5

Il est créé un collège de fondateurs qui réunit, d'une part, les personnes physiques ou morales qui ont contribué à la création de la fondation, et d'autre part, les personnes physiques ou morales qui abondent la dotation initiale dans les conditions et pour le montant approuvés par le conseil d'administration. Le collège des fondateurs se réunit au moins une fois par an à l'initiative du président de la fondation ou à la demande du tiers de ses membres. Le collège des fondateurs est tenu informé des activités de la fondation, et peut former toutes propositions utiles au développement de celle-ci. Tous les quatre ans, le collège des fondateurs élit ses cinq représentants au conseil d'administration.

NH

10 juillet 1996

2



#### *Article 7*

Le conseil se réunit une fois au moins tous les six mois et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence de la moitié des membres en exercice du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle convocation dans des conditions qui sont précisées par le règlement intérieur. Le conseil peut alors valablement délibérer si le tiers au moins de ses membres est présent.

Chaque administrateur ne peut détenir plus d'un pouvoir en sus du sien.

Les délibérations sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du président de la fondation est prépondérante.

Il est tenu un procès-verbal des séances, lequel est signé du président de séance et du secrétaire.

Le président peut appeler toute personnalité extérieure à la fondation ou tout agent rétribué par la fondation à assister avec voix consultative aux séances du conseil d'administration.

#### *Article 8*

Toutes les fonctions de membre du conseil d'administration et de membre du bureau sont gratuites.

Des remboursements de frais sont possibles. Ils doivent faire l'objet d'une décision expresse du conseil d'administration, statuant hors de la présence de l'intéressé. Des justifications doivent être produites qui font l'objet de vérifications.

### **III - Attributions**

#### *Article 9*

Le conseil d'administration entend le rapport que le bureau doit présenter annuellement sur la situation financière et morale de l'établissement.

Il reçoit, discute et approuve, s'il y a lieu, les comptes de l'exercice clos qui lui sont présentés par le trésorier, avec pièces justificatives à l'appui.

Il vote le budget de l'exercice suivant sur les propositions du bureau et délibère sur toutes les questions soumises à l'ordre du jour.

Le bureau instruit toutes les affaires soumises au conseil d'administration et pourvoit à l'exécution de ses délibérations.



#### *Article 10*

Le président représente la fondation dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. Il peut donner délégation lors d'une séance du conseil d'administration.

Le président ne peut être représenté en justice que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale, limitée à cet effet.

Les représentants de la fondation doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

Le trésorier encaisse les recettes et acquitte les dépenses. Il peut donner délégation dans les mêmes conditions que le président.

#### *Article 11*

Le directeur de la fondation est nommé par le conseil d'administration sur proposition du président. Il reçoit délégation dans les termes fixés par le règlement intérieur.

Le directeur de la fondation en dirige les services et le personnel. Il en assure le fonctionnement dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

#### *Article 12*

Les délibérations du conseil d'administration relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation, la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation administrative.

Les délibérations du conseil d'administration relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après l'approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du code civil, l'article 7 de la loi du 4 février 1901 et par le décret n° 66-388 du 13 juin 1966 modifié.

### **IV - Dotations et ressources annuelles**

#### *Article 13*

La dotation de 6.000.000 FF est constituée de sommes qui ont été déposées auprès de la Fondation de France et qui seront transférées dès la reconnaissance d'utilité publique de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme.

Elle est accrue des dons spécifiquement affectés à cet effet et du produit des libéralités autorisées sans affectation spéciale.

#### *Article 14*

Le fonds de dotation est placé en valeurs mobilières, cotées ou non à une bourse officielle française ou étrangère, en titres de créances négociables, en bons du trésor, en immeubles nécessaires au but poursuivi ou en immeubles de rapports tels que bois, forêts, terrains à boiser, fermes et tous immeubles construits ou à construire, enfin en capitaux affectés à l'acquisition, l'aménagement ou la construction de ces immeubles.



#### Article 15

Les ressources annuelles de la fondation se composent :

- 1° - du revenu de la dotation ;
- 2° - des subventions qui peuvent lui être accordées ;
- 3° - du produit des libéralités dont l'emploi est autorisé ;
- 4° - du produit des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;
- 5° - du produit des ventes et des rétributions perçues pour services rendus.

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte de résultat, un bilan et une annexe.

Il est justifié chaque année auprès du préfet du département du siège social, du ministre de l'Intérieur, du ministre chargé de l'Education nationale, du ministre chargé de l'Environnement, de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions sur fonds publics accordées au cours de l'exercice écoulé.

### V - Modification des statuts et dissolution

#### Article 16

Les présents statuts ne pourront être modifiés qu'après deux délibérations du conseil d'administration prises à deux mois d'intervalle et à une majorité des trois quarts des membres en exercice.

#### Article 17

Il est prévu une exception à la règle posée par l'article 16 des présents statuts :

— Eu égard d'une part à la notoriété personnelle de Monsieur Nicolas Hulot et à la nécessité pour lui de protéger son nom, et d'autre part, à la nécessité pour le conseil d'administration de se prémunir d'une utilisation de ce nom de nature à porter préjudice à la fondation, il est prévu que la modification consistant en la seule suppression du nom Nicolas Hulot dans l'appellation de la fondation, qui deviendrait alors la "Fondation pour la Nature et l'Homme", sera décidée selon les modalités ci-après définies, et conformément aux termes de l'autorisation consentie par Monsieur Nicolas Hulot à la fondation :

- Sur simple décision du président, Nicolas Hulot, dans le cas où ce dernier ne serait plus président ou constaterait un changement radical et avéré d'orientation du but de la fondation. Le retrait de cette autorisation fera l'objet d'une notification au conseil d'administration et aux trois membres de droit par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette décision devra être constatée dans les quinze jours par le conseil d'administration.

- Après un vote simple du conseil d'administration, dans le cas où certains de ses membres constateraient un usage personnel de son nom par Nicolas Hulot en contradiction avec le but de la fondation, ou de nature à créer une confusion dans l'esprit du public, dans le domaine de compétence de la fondation.



#### Article 18

En cas de dissolution ou en cas de retrait de la reconnaissance d'utilité publique, le conseil d'administration désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la fondation. Il attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique ou à des établissements visés à l'article 6 alinéa 2 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Ces délibérations sont adressées sans délai au ministre de l'Intérieur, au ministre chargé de l'Education nationale et au ministre chargé de l'Environnement.

Dans le cas où le conseil d'administration n'aurait pas pris les mesures indiquées, un décret interviendrait pour y pourvoir. Les détenteurs de fonds, titres et archives appartenant à la fondation s'en dessaisiront valablement entre les mains du commissaire désigné par ledit décret.

#### Article 19

Les délibérations du conseil d'administration prévues aux articles 16, 17 et 18 ne sont valables qu'après l'approbation du gouvernement.

### VI - Surveillance et règlement intérieur

#### Article 20

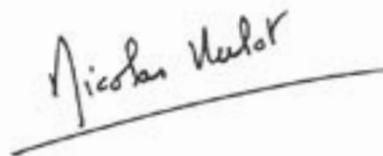
Le rapport annuel, le budget prévisionnel et les documents comptables sont adressés chaque année au Préfet du département du siège social, au ministre de l'Intérieur, au ministre chargé de l'Education nationale et au ministre chargé de l'Environnement.

Le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Education nationale et le ministère de l'Environnement, auront le droit de faire visiter par leurs délégués les divers services dépendant de l'établissement et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

#### Article 21

Le règlement intérieur adopté par le conseil d'administration est adressé à la préfecture du département. Il arrête les modalités nécessaires pour assurer l'exécution des présents statuts. Il ne peut entrer en vigueur ni être modifié qu'après approbation du ministre de l'Intérieur.

Fait à Paris, le 26 octobre 1995







## **III**

# **Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2002**



## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Nicolas HULOT**, Président de la Fondation

**Ministère de l'Intérieur** représenté par **Jean BENET**, Chef du Bureau des Groupements et Associations

**Ministère de l'Écologie et du Développement Durable** représenté par **Jean-Pierre LEBRUN**, Sous-directeur de la Qualité de la Vie et de l'Information, secrétaire de la Fondation

**Ministère de l'Éducation nationale** représenté par **Jeannine GEYSSANT**, Inspectrice générale du Groupe des Sciences de la Vie et de la Terre

**Electricité de France** représentée par **Serge POUXVIEL**, Délégué général de la Fondation EDF, secrétaire de la Fondation.

**L'Oréal** représenté par **Winfried HOELZER**, Directeur général de la Communication

**Pierre SIQUIER**, European vice-président de l'agence TBWA Corporate, vice-président de la Fondation

**Jean-Pierre COURIAUT**, consultant en Ressources humaines, trésorier de la Fondation



## IV

# Rapport financier





## SOMMAIRE COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2002

	<b>Page</b>
<b>Bilan actif</b>	<b>32</b>
<b>Bilan passif</b>	<b>33</b>
<b>Compte de résultat</b>	<b>34 et 35</b>
<b>Annexe</b>	<b>37</b>
• Règles et méthodes comptables	<b>38 et 39</b>
• Etat des immobilisations	<b>40</b>
• Etat des titres de participation	<b>41</b>
• Détail des titres immobilisés (portefeuille)	<b>41</b>
• Etat des dépôts et cautionnements	<b>41</b>
• Etat des amortissements	<b>42</b>
• Etat des provisions pour risques et charges	<b>43</b>
• Etat des créances et dettes à plus d'un an	<b>43</b>
• Etat des valeurs mobilières de placement	<b>44</b>
• Fonds associatif : dotation	<b>44</b>
• Détail des produits de l'exercice	<b>45</b>
• Etat des produits comptabilisés d'avance	<b>46</b>
• Etat des produits à recevoir	<b>47</b>
• Etat des charges à payer	<b>47</b>
• Etat des charges à étaler	<b>48</b>
• Etat des engagements	<b>48</b>
• Analyse du résultat de l'exercice	<b>49</b>
• Compte d'emploi des dons et legs	<b>50</b>
• Etat des projets de développement durable	<b>51</b>
• Tableau des effectifs	<b>52</b>
• Etat des dons en nature et contribution des bénévoles	<b>52</b>

**Sté d'Expertise Comptable : Emeraude Expertise**  
**9, rue Dupleix 75015 PARIS Tél. 01 44 49 04 49 – Fax 01 44 49 99 34**  
**E-mail : emeraude-paris@wanadoo.fr**



## BILAN ACTIF

<b>ACTIF</b>		Exercice N 31/12/2002			Exercice N-1 31/12/2001		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires	71 243	59 843	11 399	8 085	3 314	40.99	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	81 028	81 027	1	27 009	27 009	100.00	
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	1 393 240	483 953	909 287	1 086 942	177 655	16.34	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations	7 500		7 500		7 500			
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	2 211 543		2 211 543	652 877	1 558 666	238.74		
Prêts	11 631		11 631	3 558	8 073	226.92		
Autres immobilisations financières	13 088		13 088	13 088				
<b>TOTAL I</b>	<b>3 789 272</b>	<b>624 824</b>	<b>3 164 448</b>	<b>1 791 558</b>	<b>1 372 890</b>	<b>76.63</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	STOCKS ET EN COURS							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes	3 918		3 918	29 556	25 639	86.75	
	CREANCES (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	293 505		293 505	18 089	275 415	NS	
	Autres créances	86 959		86 959	292 344	205 385	70.25	
Valeurs mobilières de placement	1 173 068		1 173 068	2 557 482	1 384 414	54.13		
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	11 710		11 710	123 882	112 173	90.55		
Charges constatées d'avance (3)	16 328		16 328	7 511	8 816	117.38		
<b>TOTAL II</b>	<b>1 585 486</b>		<b>1 585 486</b>	<b>3 028 865</b>	<b>1 443 379</b>	<b>47.65</b>		
<b>Comptes de Régularisation</b>	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	1 205		1 205	2 410	1 205	50.00	
	Primes de remboursement des obligations (IV)							
	Ecarts de conversion actif (V)							
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>5 375 964</b>	<b>624 824</b>	<b>4 751 140</b>	<b>4 822 833</b>	<b>71 693</b>	<b>1.49</b>		

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

En Euros.

EMERAUDE EXPERTISE



## BILAN PASSIF

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
		31/12/2002	12	31/12/2001	12	Euros	%
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	2 206 657		2 035 158		171 499	8.43
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	1 576 785		1 339 752		237 033	17.69
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	35 740		237 033		272 773	115.08
	<b>Autres fonds associatifs</b>						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
<b>TOTAL I</b>		3 747 701		3 611 942		135 759	3.76
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Provisions pour risques	71 000				71 000	
	Provisions pour charges						
<b>FONDS DÉDIÉS</b>	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
<b>TOTAL II</b>		71 000				71 000	
<b>DETTES (1)</b>	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	404 115		458 216		54 101	11.81
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			5 378		5 378	100.00
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 451		348 151		250 700	72.01
	Dettes fiscales et sociales	249 000		206 780		42 220	20.42
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	36 230		49 271		13 041	26.47
	Instruments de trésorerie						
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance	145 642		143 094		2 548	1.78
<b>TOTAL III</b>		932 439		1 210 891		278 452	23.00
	Ecarts de conversion passif (IV)						
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>		4 751 140		4 822 833		71 693	1.49

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

786 797    1 067 796  
46 966

En Euros.

EMERAUDE EXPERTISE



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2002	12	31/12/2001	12	Euros	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>						
Ventes de marchandises	15 531		20 292		4 761-	23.46-
Production vendue de Biens et Services	100 960		64 741		36 218	55.94
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>116 491</b>		<b>85 034</b>		<b>31 457</b>	<b>36.99</b>
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	1 957 916		2 244 178		286 262-	12.76-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	8 064				8 064	
Collectes						
Cotisations	1 102		5 448		4 347-	79.78-
Autres produits	36 699		7 832		28 867	368.58
<b>TOTAL I</b>	<b>2 120 271</b>		<b>2 342 492</b>		<b>222 221-</b>	<b>9.49-</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	886 322		1 135 050		248 728-	21.91-
Impôts, taxes et versements assimilés	45 671		45 385		286	0.63
Salaires et traitements	607 515		525 146		82 369	15.69
Charges sociales	287 365		263 273		24 092	9.15
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	257 606		128 862		128 744	99.91
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions	27 000				27 000	
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	3 234		35 702		32 469-	90.94-
<b>TOTAL II</b>	<b>2 114 712</b>		<b>2 133 418</b>		<b>18 706-</b>	<b>0.88-</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>5 559</b>		<b>209 074</b>		<b>203 515-</b>	<b>97.34-</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2002	12	31/12/2001	12	Euros	%
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		25		1	24	NS
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change		10			10	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		211 834		150 314	61 520	40.93
<b>TOTAL V</b>		<b>211 869</b>		<b>150 315</b>	<b>61 554</b>	<b>40.95</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions		171 499		137 204	34 295	25.00
Intérêts et charges assimilées		869		870	1-	0.07-
Différences négatives de change		366			366	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL VI</b>		<b>172 734</b>		<b>138 074</b>	<b>34 660</b>	<b>25.10</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>		<b>39 135</b>		<b>12 242</b>	<b>26 894</b>	<b>219.69</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>		<b>44 694</b>		<b>221 315</b>	<b>176 621-</b>	<b>79.81-</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		12 128		24 539	12 412-	50.58-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		10		125	115-	92.00-
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>TOTAL VII</b>		<b>12 138</b>		<b>24 664</b>	<b>12 527-</b>	<b>50.79-</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		48 572		7 543	41 030	543.96
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		44 000		568	43 432	NS
<b>TOTAL VIII</b>		<b>92 572</b>		<b>8 111</b>	<b>84 461</b>	<b>NS</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		<b>80 435-</b>		<b>16 553</b>	<b>96 988-</b>	<b>585.91-</b>
Impôts sur les bénéfices (IX)				836	836-	100.00-
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>		<b>2 344 278</b>		<b>2 517 471</b>	<b>173 193-</b>	<b>6.88-</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)</b>		<b>2 380 018</b>		<b>2 280 439</b>	<b>99 580</b>	<b>4.37</b>
<b>SOLDE INTERMEDIARE</b>		<b>35 740-</b>		<b>237 033</b>	<b>272 773-</b>	<b>115.08-</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>		<b>35 740-</b>		<b>237 033</b>	<b>272 773-</b>	<b>115.08-</b>





## ANNEXE

Au bilan avant affectation de l'exercice clos le 31 décembre 2002 dont le total est de 4 751 140 euros, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dégageant un résultat négatif de 35 740 euros après affectation par avance d'un montant de 171 499 euros au fonds associatif.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2002.

La Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme a été reconnue d'utilité publique par décret en date du 1<sup>er</sup> août 1996.



## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### I – METHODES D’EVALUATION

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l’exploitation
- permanence des méthodes comptables d’un exercice à l’autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d’établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l’évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules les informations présentant une importance significative font l’objet des commentaires ci-après.

### II – LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES SONT LES SUIVANTES

#### a – Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d’acquisition (prix d’achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie prévue par application des taux usuels selon les modes linéaire ou dégressif :

- |   |                             |
|---|-----------------------------|
| • logiciels informatiques                   | 12 mois linéaire            |
| • immobilisations incorporelles du bus      | 3 ans linéaire              |
| • agencements, installations de bureaux     | 5 ans linéaire              |
| • agencements du bus                        | 3 ans linéaire              |
| • agencements, équipements du bateau        | 6 ans linéaire              |
| • équipements d’occasion du bateau          | 3 ans linéaire              |
| • matériel et mobilier de bureau            | 5 ans linéaire              |
| • matériel informatique                     | 5 ans dégressif             |
| • matériel informatique du bus et du bateau | 3 ans linéaire et dégressif |
| • matériel roulant pédagogique (Bus)        | 5 ans linéaire              |
| • bateau « <i>Fleur de Lampaul</i> »        | 9 ans linéaire              |



#### **b – Titres immobilisés**

Les valeurs mobilières qui constituent la contrepartie de la dotation du Fonds associatif sont de ce fait considérées à plus d'un an.

Elles sont évaluées à leur coût d'achat et les plus-values latentes, à la date du 31 décembre, sont mentionnées dans la présente annexe.

#### **c – Valeurs mobilières de placement**

Elles sont également évaluées à leur coût d'achat, les mouvements étant enregistrés selon la règle du premier entré, premier sorti.

La valeur de ces titres au 31 décembre 2002 étant supérieure au coût d'achat, aucune provision n'est nécessaire à cette date.

Les plus-values latentes sont mentionnées dans la présente annexe.

#### **d – Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

### **III – DEROGATIONS, MODIFICATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes comptables de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

Le fait que certaines activités, bien que contribuant à la réalisation de l'objet de la Fondation, soient proches de celles rendues par le secteur commercial (parrainage), l'a conduite à créer un secteur assujéti aux impôts commerciaux et un secteur exonéré (mécénat, dons, legs) et à appliquer la règle du prorata pour la récupération de la TVA sur les frais communs aux deux secteurs.

Le taux de prorata retenu pour les activités assujétiées à la TVA a été de 64% pour l'année 2001 et de 73% pour l'année 2002.

Suite aux réponses faites par l'administration fiscale, la sectorisation mise en œuvre au regard de l'ensemble des impôts commerciaux a été validée.

Les dons en nature (espaces publicitaires, participation des bénévoles aux Clubs FNH) ont été pris en compte extra-comptablement pour déterminer l'étendue des activités non lucratives.

De ce fait, le pourcentage théorique de ressources se rapportant au secteur non lucratif, calculé en intégrant les dons d'espaces publicitaires, passe alors à 69% de l'ensemble.



## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

€	Valeur brute Début exerc.	Acquisitions Entrées	Cessions Sorties	Valeur brute Fin exerc.
Logiciels	58 348	7 150	1 877	63 621
Marque « <i>Fleur de Lampaul</i> »	7 622	0	0	7 622
Immo. incorporelles bus	61 788	0	0	61 788
Site internet Ma Ville...	19 240	0	0	19 240
<b>Total Immo. incorporelles</b>	<b>146 998</b>	<b>7 150</b>	<b>1 877</b>	<b>152 271</b>
Agencements bureaux	55 244	2 649	0	57 893
Agencements du bus	163 283	0	0	163 283
Agencements bateau	211 084	20 038	0	231 122
Equipements Archipel (bateau)	30 490	0	0	30 490
Matériel bureau, informat. et mobilier de bureau	110 193	22 238	36 019	96 412
Matériel informatique du bus	2 157	0	0	2 157
Matériel vidéo	3 307	2 977	0	6 284
Matériel roulant : bus	119 578	0	0	119 578
Bateau « <i>Fleur de Lampaul</i> »	686 021	0	0	686 021
<b>Total Immo. corporelles</b>	<b>1 381 357</b>	<b>47 902</b>	<b>36 019</b>	<b>1 393 240</b>
Participation Eurl Fleur de Lampaul	0	7 500	0	7 500
Titres immobilisés	652 877	2 117 887	559 221	2 211 543
Prêts au personnel et Fondation Belgique	3 558	11 739	3 666	11 631
Dépôts et cautionnement	13 088	0	0	13 088
<b>Total Immo. financières</b>	<b>669 523</b>	<b>2 137 126</b>	<b>562 887</b>	<b>2 243 762</b>



## ÉTAT DES TITRES DE PARTICIPATION

Parts Eurl Fleur de Lampaul (Eurl FDL)	€ 7 500
--	------------

100 parts de 75 Euros chacune composant la totalité du capital de l'Eurl Fleur de Lampaul créée pour assurer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 la fonction d'armateur du voilier « *Fleur de Lampaul* ».

## DÉTAIL DES TITRES IMMOBILISES

HERVET TRÉSORERIE	€ 679 827
MERILL EURO/INDICE NIKEI	100 018
DEXIA MONEY RISK 3 DC	1 295 584
DEXIA MONEY 3 M	136 114
<b>TOTAL</b>	<b>2 211 543</b>

Plus-value latente au 31 décembre 2002 : 17 606 euros

## ÉTAT DES DÉPOTS ET CAUTIONNEMENTS

6 parts de fonds de communs de placements Institutions Premières souscrites à la Banque de Baecque Beau à titre de garantie pour la caution donnée par la banque au propriétaire des locaux loués par la Fondation.

Valeur comptable	€ 13 088
- caution locaux 12 974 (1)	
- caution parking 114	
 (1) Plus-value latente au 31 décembre 2002	 3 059



## ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

€	Montant début exercice	Dotation	Reprise	Montant fin exercice
Logiciels et marques	57 886	3 736	1 779	59 843
Immo. incorporelles du bus	41 192	20 595	0	61 788
Site internet Ma Ville...	12 827	6 413	0	19 240
<b>Total amortissements sur immobilisations incorporelles</b>	<b>111 905</b>	<b>30 744</b>	<b>1 779</b>	<b>140 870</b>
Agencements locaux	50 802	1 896	0	52 698
Agencements du bus	104 172	59 111	0	163 283
Agencements du bateau	0	38 520	0	38 520
Equipements Archipel (bateau)	0	10 163	0	10 163
Matériel de bureau, informatique et mobilier de bureau	86 866	14 770	36 119	65 517
Matériel informatique du bus	1 438	719	0	2 157
Matériel vidéo	3 307	336	0	3 643
Matériel roulant : bus	47 831	23 916	0	71 747
Bateau Fleur de Lampaul	0	76 225	0	76 225
<b>Total amortissements sur immobilisations corporelles</b>	<b>294 416</b>	<b>225 656</b>	<b>36 119</b>	<b>483 953</b>



## ÉTAT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>€ 71 000</b>
-Provision pour litige prud'hommal	27 000
-Provision pour risque (Ma Ville ça me regarde)	44 000

*Il s'agit du montant restant à amortir au 31/12/02 sur le bus pour tenir compte du fait que ce dernier risque de n'être plus utilisé par la Fondation.*

## ÉTAT DES CRÉANCES ET DETTES À PLUS D'UN AN

**Créances à plus d'un an : néant**

**Dettes à plus d'un an :**

Dettes financières

Emprunt Dexia (Fleur de Lampaul)	Solde au 31/12/02	Montant à - 1 an	Montant à + 1 an
€	357 149	80 384	276 765



## ÉTAT DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Dexia Money 3M	€ 1 173 068
----------------	----------------

La plus-value latente sur les titres de placement à la date du 31/12/2002 est de 16 383 €

## FONDS ASSOCIATIF : DOTATION

Au début de l'exercice	€ 2 035 158
Dotation de l'exercice	171 499
<b>Fonds associatif à la fin de l'exercice</b>	<b>2 206 657</b>

Le Fonds associatif de départ de la Fondation correspond aux sommes bloquées en banque via la Fondation de France, afin d'obtenir la reconnaissance d'utilité publique et pérenniser une partie des ressources de la Fondation. Il correspond également aux affectations ultérieures décidées par le Conseil d'administration.

Suivant une décision du Conseil d'administration en date du 16 décembre 2002, il a été décidé d'affecter un montant de 171 499 € au compte du Fonds associatif, correspondant à une partie des plus-values de cession dégagées sur les titres.

Cette dotation pratiquée également en 2001 pour 137 204 € qui correspond à une affectation par avance d'une quote-part du résultat financier de l'exercice, a néanmoins été enregistrée comme une charge financière comptable.



## DÉTAIL DES PRODUITS DE L'EXERCICE

		€
Ventes de marchandises		16 481
Prestation de services (dont mise à disposition du bus)	103 510	100 010
- Produits comptabilisés d'avance 2002	- 3 500	
Droits d'auteurs et redevances		25 840
Cotisations des clubs		1 102
Contributions volontaires, dons	31 858	10 858
- Produits comptabilisés d'avance 2002	- 21 000	
Mécénat reçu des partenaires	381 124	408 754
- Produits comptabilisés d'avance 2001	+ 42 630	
- Produits comptabilisés d'avance 2002	- 15 000	
Parrainage reçu des partenaires	1 406 316	1 400 638
- Produits comptabilisés d'avance 2001	+ 100 464	
- Produits comptabilisés d'avance 2002	- 106 142	
Autres subventions		148 525
Produits financiers		211 869
Produits exceptionnels divers		12 138
Reprises sur provisions		8 064
<b>TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE</b>		<b>2 344 279</b>



## ÉTAT DES PRODUITS COMPTABILISÉS D'AVANCE

		€
<b>Prestations de services</b>		<b>3 500</b>
Convention ONF	3 500	
<b>Produits Mécénat</b>		<b>15 000</b>
Ecole pour la Nature et l'Homme	15 000	
<b>Produits de Parrainage</b>		<b>106 142</b>
Site Internet	28 142	
<i>Fleur de Lampaul</i>	78 000	
<b>Contributions volontaires</b>		<b>21 000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>145 642</b>



## ÉTAT DES PRODUITS À RECEVOIR

		€ <b>190 211</b>
Subventions CD-Rom Charente	15 300	
Aides à l'emploi, formation professionnelle	4 592	
Partenariats, prestations <i>Fleur de Lampaul</i>	138 316	
Droits d'auteurs	12 006	
Projets de Développement durable	6 855	
Contributions volontaires	13 142	

## ÉTAT DES CHARGES À PAYER

		€ <b>188 576</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	39 984	
Dettes fiscales et sociales	133 796	
Autres dettes (boursiers)	14 796	



## ÉTAT DES CHARGES À ETALER

	€
Opération « Ma Ville ça me regarde »	<b>1 205</b>

## ÉTAT DES ENGAGEMENTS

€	Montant total	Montant à – 1 an	Montant à + 1 an et – 5 ans
<b>Engagements donnés</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>
<b>Engagements reçus</b>	<b>2 263 812</b>	<b>1 474 931</b>	<b>807 952</b>
- Conventions de mécénat	487 833	339 212	167 692
- Conventions de parrainage	1 775 979	1 135 719	640 260



## ANALYSE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Les comptes 2002 font apparaître un déficit de 35 740 €. Inférieur au déficit budgété de 155 000 €.

Ce résultat s'analyse comme suit :

€	Budget	Réalisé	Écart
<b>Ressources</b>	2 151 000	2 344 278	+ 193 278
<b>Emplois</b>	2 306 000	2 380 018	+ 74 018
<b>Soldes</b>	- 155 000	- 35 740	+ 119 260

### L'écart favorable sur les produits :

- produits financiers supplémentaires correspondant à des plus-values latentes sur titres de placement pour abonder au fonds associatif (dotation),
- prestations de services liées à la mise à disposition aux collectivités locales du Bus dans le cadre de la campagne « Ma Ville ça me regarde » et « SOS Planète Eau ».

### L'écart sur les emplois :

- **écart favorable** : économies substantielles réalisées sur les réseaux de la Fondation : Clubs et Acteurs-relais de la campagne SOS Planète Eau, suite aux mesures de restructuration mises en œuvre,
- **écart défavorable** : provision pour risques et charges concernant d'une part un litige prud'hommal et d'autre part les outils affectés à la campagne « Ma Ville ça me regarde »



## COMPTE D'EMPLOI DES DONNS ET LEGS

Il s'agit du tableau annuel d'Emplois-Ressources pour les dons manuels et legs dont la production est obligatoire pour toute fondation ou association faisant appel à la générosité publique.

	€
<b>Ressources</b>	<b>31 858</b>
Dons non affectés	29 129
Dons affectés à SOS Planète Eau	1 339
Dons affectés à l'Ecole Nicolas Hulot à Branféré	1 390
<b>Emplois</b>	<b>31 858</b>
Dépenses internes et externes de collecte	2 000
Affectations	
- SOS Planète Eau	1 339
- Actions éducatives	7 519
Affectation sur l'exercice 2003 dont l'Ecole Nicolas Hulot à Branféré pour 1 390 €	21 000



## ÉTAT DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT DURABLE GÉRÉS PAR LA FONDATION

La situation du Projet KER CUPAAM au Sénégal où la Fondation intervient comme coordinateur ou mandataire apparaît dans les comptes de tiers (en €) :

Solde non affecté au début de l'exercice	Montant reçu sur l'exercice	Montant versé non encore affecté	Solde
2 378	0	0	2 378

Origine des ressources :

KER CUPAAM : Commission Européenne DG8.



## TABLEAU DES EFFECTIFS au 31/12/02

	Secteur exonéré	Secteur assujetti
<b>Salariés</b>	<b>6</b>	<b>14(1)</b>
<b>Bénévoles</b>	<b>9</b>	
- Clubs FNH(2)	8	
- 1 bénévole à temps partiel siège de la FNH	1	
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>14</b>

(1) Dont 3 marins employés par la Fondation du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2002

(2) Le chiffre a été obtenu selon la méthode suivante :

évaluation du nombre de bénévoles X nombre d'heures  
effectuées en 2002 pour la gestion des Clubs  
Horaire annuel moyen d'un salarié

Au cours de l'année 2002, quatre stagiaires sont venus renforcer l'équipe de la Fondation dont un à bord de la *Fleur de Lampaul*.

## ÉTAT DES DONNS EN NATURE ET CONTRIBUTION DES BÉNÉVOLES POUR L'ANNÉE 2002

### État des dons en nature :

#### Espaces publicitaires offerts par

- TF1

- LCI

K€

952

Non déterminé

*Valorisation estimative*

### Contribution des bénévoles :

**110 Clubs** répartis sur toute la France.



**V**

# **Rapport du Commissaire aux comptes**



Messieurs les Membres du Conseil d'Administration  
de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons  
notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Fondation. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note "Fonds Associatif : Dotation" de l'annexe concernant les modalités d'affectation au fonds associatif d'une partie des plus-values de cession d'actifs financiers.



## 2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques des informations données dans le rapport d'activité sur la situation financière et les comptes annuels.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels de ces informations.

Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2003

Le Commissaire aux Comptes

---

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
Michel Roucart